

ANNEE 1967

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;

VU le Décret n° 538/PR du 31 Décembre 1966, portant formation du Gouvernement ;

VU le Décret n° 215/PR du 16 Mai 1966 fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;

VU la Loi n° 61-18 du 8 Juin 1961 portant approbation des traités et accords de coopération signés le 24 Avril 1961 entre la République Française et la République du Dahomey ;

VU les Décrets n° 38/PR-MJL du 25 Juin 1965 nommant M. Jean Michel Paul GOURLET, Magistrat détaché au Dahomey pour servir au titre de la Coopération Technique, Conseiller chargé du contrôle et de la formation des magistrats, et n° 64/PR-MJL du 12 Février 1966 le nommant Directeur p.i. de l'Administration Générale de la Justice ;

Sur la proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;

le Conseil des Ministres entendu,

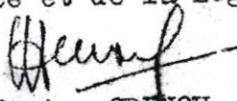
D E C R E T E

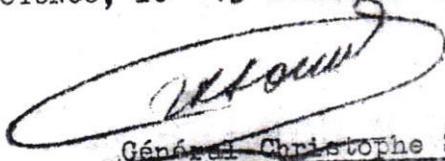
ARTICLE UNIQUE.- Est rapporté pour compter du 9 Janvier 1967, l'article 1er du Décret n° 64/PR-MJL du 12 Février 1966 nommant M. Jean Michel Paul GOURLET, Magistrat de l'Assistance Technique, Directeur par intérim de l'Administration Générale du Ministère de la Justice et de la Législation.-

Fait à COTONOU, le 13 Janvier 1967.

par le PRESIDENT de la REPUBLIQUE

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,


 Grégoire GBENOU


 Général Christophe SOGLO

AMPLIATIONS : PR 4 - MJL 5 - MINISTRES 8 - MAC 3 - SGG 4 -
 Intéressé 1 - J.O.R.D. 1 - C.S. 6 - IAA 1 -
 Grande Chancellerie 1 -